

HÔTEL D'ENTREPRISES DE RECYCLAGE SOLIDAIRE

EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES, ELECTROMÉNAGERS, INFORMATIQUES, TÉLÉPHONIE, MOBILIERS, PILES,
BATTERIES, LUMINAIRES, CARTOUCHES...



Règlementation liée à la gestion des déchets et au recyclage

- **Loi du 15 juillet 1975** modifiée relative à la récupération et à l'élimination des déchets
- **Décret du 20 juillet 2005** et ses arrêtés complémentaires relatifs à la récupération et au traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques
- **Directive 2008/98/CE** du parlement Européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets qui institue un cadre légal pour le traitement des déchets de l'Union européenne (UE), qui vise à protéger l'environnement et la santé humaine en soulignant l'importance d'une gestion des déchets appropriée et des techniques de valorisation et de recyclage pour atténuer les pressions sur les ressources et améliorer leur utilisation.
- **Directive européenne 2012/19/UE** relative à la réglementation en matière de DEEE transcrite en droit français par le décret 2014-928

→Création d'un système collectif de gestion des déchets, les éco-organismes, en 2005 : financés par les eco-participations, ces organismes sont agréés par l'état pour gérer un type de déchets (DEA, DEEE, ...). Ils reçoivent un agrément ministériel pour cela, qui est renouvelé tous les 5 ans. Les producteurs peuvent également avoir recours à un système individuel de gestion des déchets.

→ Le réemploi doit être la première intention, puis le recyclage matière, la valorisation énergétique et l'enfouissement

Cette directive a donné lieu aux articles L541-1 et plus du code de l'environnement : **les producteurs des déchets sont responsables de leurs déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Les détenteurs doivent donc s'assurer que l'élimination de leurs déchets est conforme à la réglementation.**

Règlementation liée à la gestion des déchets et au recyclage

Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets définit les obligations de tout opérateur de gestion de déchets. Ce décret s'inscrit dans le cadre de la Loi de Transition Energétique.

La partie II du décret stipule qu'**un opérateur de gestion de déchets ne peut gérer des déchets d'équipements électriques et électroniques que s'il a conclu préalablement un contrat écrit relatif à la gestion de ces déchets** :

- 1/ «-**soit avec un éco-organisme** agréé dans les conditions définies aux articles R. 543-190 et R. 543-197 ;
- 2/ «-**soit avec un producteur ayant mis en place un système individuel** approuvé dans les conditions définies à l'article R. 543-192 ou attesté dans les conditions définies à l'article R. 543-197-1 ;
- 3/ «-**soit...avec un opérateur de traitement, auquel il remet les déchets concernés, ayant lui-même conclu un contrat** (pour ce qui concerne un opérateur de collecte, de transit ou de regroupement) entrant dans le champ des deux alinéas précédents. Dans ce cas, l'opérateur de traitement fournit à l'opérateur de collecte, de transit ou de regroupement un document justificatif de l'existence et de l'adéquation du contrat.

« V.-Tout opérateur mentionné au II du présent article est tenu de présenter les contrats ou les documents justificatifs exigés à ce II, à la demande de tout inspecteur de l'environnement au sens du I de l'article L. 172-1.

LES ECO-ORGANISMES



Téléviseur, Réfrigérateur, congélateur, ballon d'eau chaude, lave-linge, sèche-linge, petit et gros électroménager...



La 2^e vie des déchets électriques

Téléviseur, Réfrigérateur, congélateur, ballon d'eau chaude, lave-linge, sèche-linge, petit et gros électroménager...



*Ampoules, néons,
lampadaires, pile, batterie,*



*Mobiliers, assises, bureaux,
rangements*



Piles, accumulateurs,

Que faire de vos Équipements usagés ?

Toutes les procédures doivent être agréées par l'éco-organisme en charge du type de déchet collecté

LA COLLECTE



Les apporter au magasin



Les déposer en déchèterie.

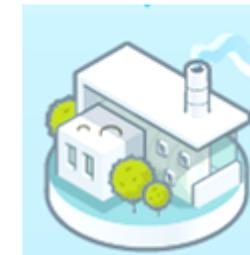


Les donner à une association si vos appareils fonctionnent encore. Ils seront remis en état

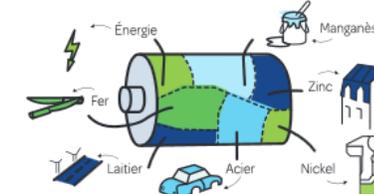
LE REGROUPEMENT ET LE TRI



LE TRAITEMENT



Dans une pile tout est utile !



Jusqu'à 80% des métaux contenus dans les piles et accumulateurs sont extraits et réutilisés.



Particulier ou professionnel

Association de Réemploi
Point d'apport volontaire ou collecteur identifie les équipements réemployables. Les déchets sont recyclés



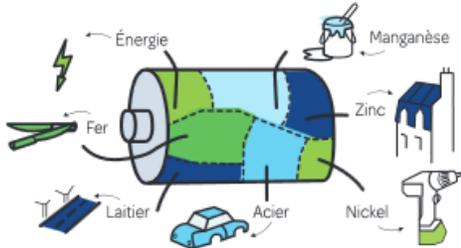
Recyclage des déchets

Réemploi

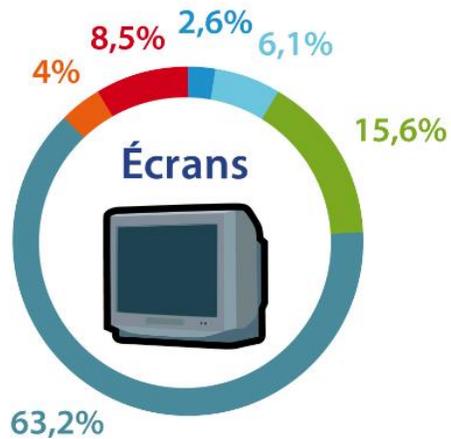


RECYCLAGE & VALORISATION

Dans une pile tout est utile !

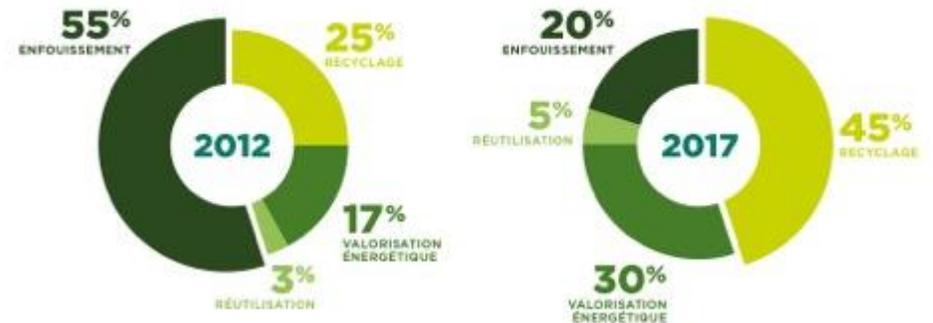


Jusqu'à 80% des métaux contenus dans les piles et accumulateurs sont extraits et réutilisés.



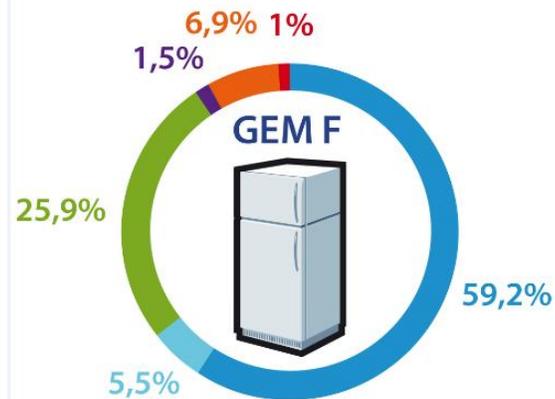
Taux de recyclage : 83%
Taux de valorisation : 86%

DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT ÉVOLUTION DES PARTS DE TRAITEMENT



Mobiliers

PARTENAIRES DE TRAITEMENT



Taux de recyclage : 84 %
Taux de valorisation : 91 %

- Ferraille
- Métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)
- Plastique recyclé
- Minéraux (verre, ciment...)
- Verre tubes cathodiques
- Déchets
- Autres*

*Substances réglementées, cartes électroniques...



L'ASSOCIATION

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION



Statut

Association Loi 1901 depuis 1999.

Vision

En France, l'émergence du marché des DEEE (*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques*) est une opportunité pour réinsérer des personnes en chômage longue durée.

Mission

Depuis 1999, notre mission est de favoriser l'**Insertion Sociale et Professionnelle** de personnes rencontrant des **difficultés sociales** ou en **situation de handicap**, en s'appuyant sur l'activité des DEEE.

Activité

L'association **collecte, regroupe, tri et valorise 30 à 70 Tonnes par jour de DEEE**

Deux Etablissements

R'PUR	Entreprise d'Insertion en charge des DEEE Ménagers (Travailleurs en Insertion Sociale)
R'EMPLOI	Entreprise Adaptée en charge des DEEE Professionnels (Travailleurs Handicapés)

R'pur décide d'ajouter les flux de mobiliers professionnels (2015) puis de mobiliers ménagers avec Caen la mer (2016)

NOS MOYENS



Matériels



Humains

• Collecte

*2 camions 3.5t avec hayon de déchargement
possibilité de recourir à des porteurs de 19t et
des semi-remorques de 38 ou 44t*

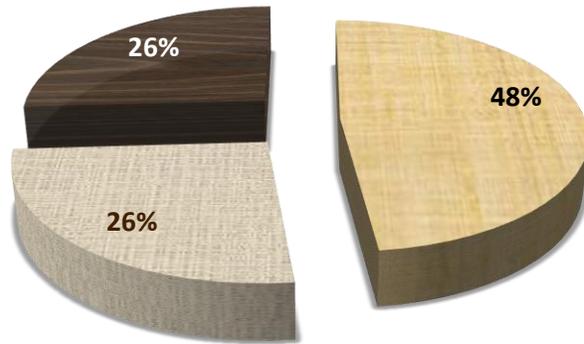
• Regroupement et Tri

*9000 m² de bâtiments couverts,
1200 m² de plateforme logistique
600 m² de bureaux,
4 chariots élévateurs (fourches, pinces et tête rotative)
1 gerbeur électrique, 4 transpalettes, 4 diables...*

• 32 Salariés

- 7 Travailleurs Handicapés
- 13 postes en CDD d'Insertion (R'PUR)
- 1 conseillère d'insertion
- 2 techniciens informatiques
- 1 responsable qualité

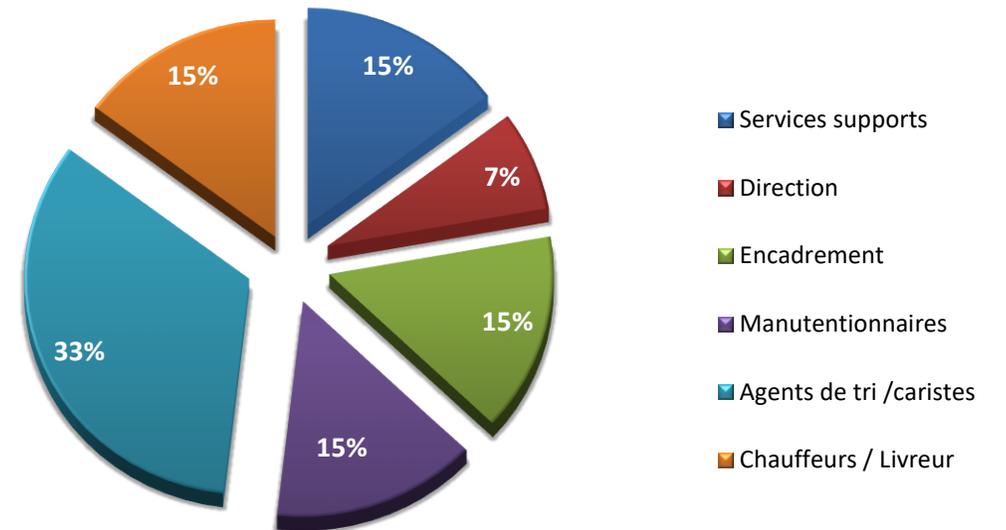
LES MOYENS HUMAINS



Répartition des moyens humains de l'association

- Salariés en insertion professionnelle
- Salariés en situation de handicap
- Personnels permanents

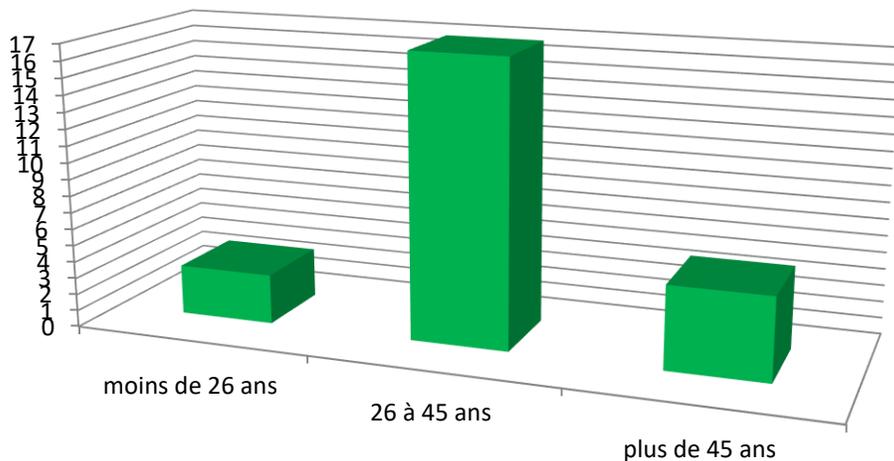
Total : 32 salariés



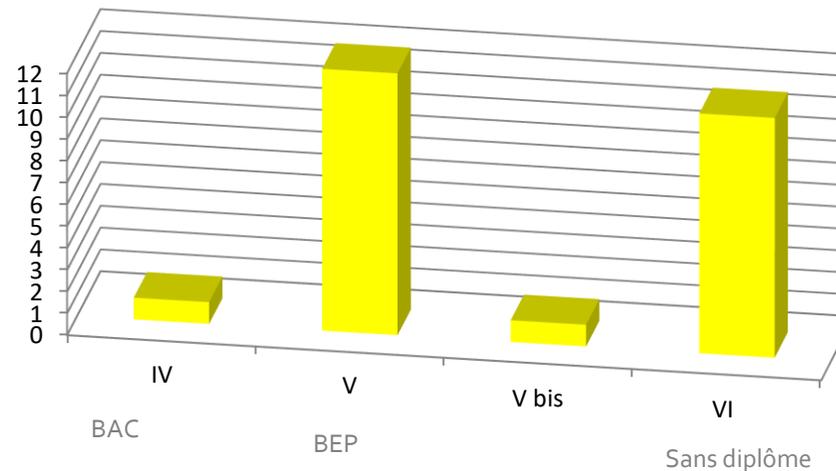
Répartition des différents cadres d'emploi au sein de l'association

PROFILS DES SALARIÉS EN INSERTION

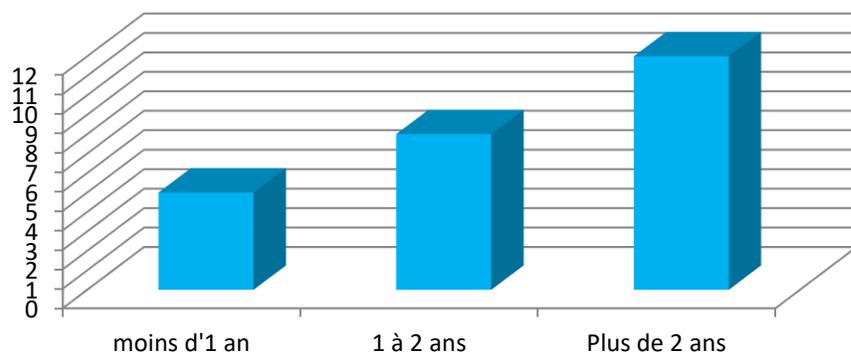
Tranche d'age



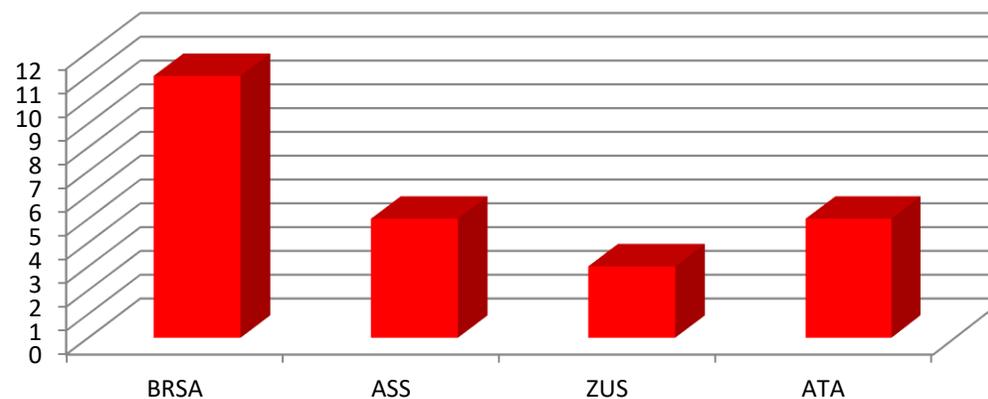
Niveau de formation



Sans emploi depuis



Typologie public



NOS ATOUTS

Traçabilité

(BSD, logiciel de suivi)



Pesée

(balance et indicateur de poids)



Effacement de données

(procédé international certifié)



Installation de logiciels

(système exploitation, office, internet ...)



Linux



Windows 7™



Destruction physique

(perçage ou incinération)



Démarche solidaire

Ord*i*2.0



Microsoft
AUTHORIZED
Refurbisher

NOS DIFFERENCIATEURS

Nos Classiques...

- ✓ **Habilitation ICPE** & préfecture
- ✓ Démarche **Qualité**
- ✓ BSD et **Traçabilité**
- ✓ Expérience & **compétences** en DEEE
- ✓ Mise à disposition de **Bacs DEEE**
- ✓ Responsabilité **Sociale** des Entreprises
- ✓ **Collecte des DEEE / DEA**
- ✓ **Flexibilité** et Proximité
- ✓ Tri et traitement des **DEEE / DEA**
- ✓ **Engagement** envers nos clients

- ✓ **Plateforme Régionale** de DEEE

Avec en Plus...

- ✚ **Habilitation transport** de déchets dangereux (DEEE)
- ✚ Certification **ISO9001 et 14001** en cours (niveau 1 atteint)
- ✚ Possibilité **d'effacement garanti des ordinateurs**
- ✚ Possibilité de **prestations sur site** (Inventaire, effacement...)
- ✚ Bacs plastiques **solides**, Dispos & **enlevés sous 72 heures**
- ✚ **Déduction sur la Taxe AGEFIPH** pour l'emploi de TH
- ✚ Possible sous 48h et avec **d'autres déchets** (papiers, cartouches, Mobilier...)
- ✚ De la collecte simple à **l'évacuation complète** de salles ou sites
- ✚ **Solidarité** envers les **écoles locales** (Réemploi des ordinateurs)
- ✚ Possibilité **d'actions de communication communes** (RSE)

- ✚ Flexibilité entre **regroupement, tri, démantèlement, logistique...**

B2B : EXEMPLE DE PROJETS DE COLLECTES 2016



Conseil départemental de la Manche,
en coopération avec :
Direction unifiée des services informatiques,
Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports
Direction du patrimoine départemental
Direction de la gouvernance durable des territoires,

**1^{ère} Opération de déstockage
d'ordinateurs et autres matériels informatiques obsolètes des collèges**
avec **1100** matériels collectés
Septembre-Décembre

Ils considérés comme des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

21 collèges mobilisés avec leurs équipes qui ont préparé près de 1100 matériels,

22 jours de travail des équipes mobile d'intervention (cf. Direction des Patrimoine départemental) transferts entre les 3 sites de regroupement et les collèges ainsi que le conditionnement sur palettes

51 palettes préparées (80*120) sur 3 sites de regroupements nord, centre et sud :
CER de Valognes, Parc routier d'Agneaux et CER de Pontaubault

1,5 jours de chargement dans une semi-remorque et transport par l'association re-emploi-recyclage R'PUR (Caen).

Sur le site de Caen d'R'PUR, les unités centrales seront nettoyées de toutes données informatiques par un procédé certifié. R'PUR aura nettoyé, réparé et reconditionné une partie des matériels pour les revendre (nouvelle vie) et une autre partie seront démontés pour en extraire toutes les parties valorisables (plastique, métaux, carte mémoire...).

Enfin, les écrans cathodiques sont repartis directement dans une usine spécialisée dans la dépollution (Lille-Lesquin/59 avec la société Coolrec et Envie).

Merci à tous ! Vous avez ainsi contribué à l'économie circulaire.

Chargement par R'PUR sur le site du Parc routier d'Agneaux

Conseil départemental de la Manche avec Ecologic
10 tonnes de DEEE professionnels (1100 équipements de 21 collèges)
91% recyclage + 9 % réemploi



Caen la mer / collectes éphémères avec Ecosystème / corépile / recyclum
11 tonnes de DEEE ménagers + 1 tonne de DEA ménagers sur 12 samedis
99% recyclage + 1% en réemploi



Prestations de déménagement
Caf / Orange / Tribunal / France Bleue..
avec Valdelia 01/10/16 au 31/03/17
18,5 tonnes de DEA professionnels (973 eqts)
84% recyclage + 16% réemploi

B2C : NOS SOLUTIONS DE RÉEMPLOI

 **Matériels de bureau réemployés** 

DECOUVREZ LES SOLDES R'EMPLOI

Du 11 janvier au 21 février

NOTRE SELECTION

BUREAUX

Quantité : 70 unités
Formes : bureau droit, d'angle, en aile d'oiseau avec ou sans caisson
Etat : très bon état général
Tarif : 40 à 90 € HT
Livraison possible

Armoires

Quantité : 15 unités
Formes : armoires basses à rideau, simples étagères, ou armoires métalliques hautes
Etat : très bon état général
Tarif : 40 à 90 € HT
Livraison possible

Divers

Quantité : 30 unités
Formes : tables de dessert, comptoirs vitrines, tables de réunion, fauteuils, sièges
Etat : très bon état général
Tarif : 10 à 90 € HT
Livraison possible

Dépôt R'pur situé au 123 cours Caffarelli 14000 Caen
ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
mail : contact@r-emploi.fr - Tel : 07 81 21 87 44
R'pur est une entreprise d'insertion professionnelle à but non lucratif

BOUTIQUE MOBILIERS
R'pur
123 cours Caffarelli
Du Lundi au Vendredi
De 9h00 à 18h00



BOUTIQUE INFORMATIQUE
AfB Normandie
123 cours Caffarelli
Du Lundi au Vendredi
De 9h00 à 18h00

NOS OFFRES DE SERVICES

LES OFFRES DE SERVICE

TROIS OFFRES DE SERVICE

Public visé : professionnels, associations, collectivités, établissements publics

- Solution 1** : Mettre à disposition des contenants de différentes tailles (de la boîte 10x10cm au bac 1mx1m) estampillés « développement durable » pour regrouper les équipements usagés et les déchets. La collecte se fait sur simple appel téléphonique..
- Solution 2** : Recycler le contenu (optimisation du taux de réemploi, effacement de données, destruction, traçabilités, valorisation des matières)
- Solution 3** : Développer différentes prestations en matière de packaging/dépackaging, déménagement, montage/démontage...

UNE DEMARCHE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Public visé : tous publics et en priorité les associations, les écoles, les étudiants, les personnes en recherche d'emploi et les personnes en difficultés

- Solution 4** : Assurer la vente en boutique de matériels informatiques reconditionnés ou de mobiliers de bureau à des prix attractifs
- Solution 5** : Assurer la maintenance de nos appareils et former à l'utilisation des outils informatiques niveau 1.

EQUIPEMENTS USAGES ET « DECHETS » PRIS EN CHARGE :

- Catégorie 1 : Equipements informatiques / PC / écrans / téléphonie / imprimantes / cartouches d'encre
- Catégorie 2 : Luminaires/ampoules/néons/afficheurs divers / blocs sécurités
- Catégorie 3 : Matériel médical / scientifique / industriel
- Catégorie 4 : Piles / batteries / accumulateurs
- Catégorie 5 : Mobiliers de bureaux / chaises / présentoirs

LES CONTENANTS

TRES PETITS VOLUMES POUR BUREAU
(cube de 15cm x 15cm)



PETITS VOLUMES POUR ESPACE ACCUEIL
(colonnes de 1m de haut)



GROS VOLUMES POUR SOUS SOL
(Bac de 1m3)

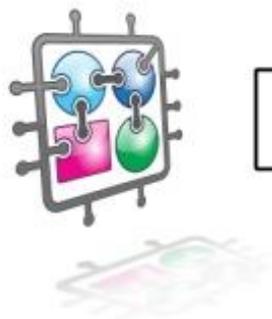


COLLECTIVITÉS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SOCIÉTÉS

Au cœur de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire, nous travaillons avec des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle mais aussi avec des acteurs du monde économique.



LES FEDERATIONS ET CLUBS PROFESSIONNELS



NMA
Normandy
Microelectronics
Association

unea
Union Nationale des Entreprises Adaptées



MERCI DE VOTRE ATTENTION !